



NOTRE VOCABULAIRE PARLEMENTAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Bien que le moi soit toujours importun, permettez, comme disent les parlementaires, que *je m'explique d'abord sur un fait personnel*. L'art de sertir des mots, de polir des phrases et de balancer des périodes ne s'acquiert, certes, ni à *registrer les gestes* d'une assemblée délibérante, ni même à cultiver les lettres... patentes de la chancellerie ; aussi, vous étonnez-vous de me voir à cette tribune. Rassurez-vous cependant ; car il y a tribune et tribune. Il y a la tribune du témoin, comme il y a celle de l'orateur ou du professeur ; et de même qu'il y a la tribune où l'on monte pour discourir éloquentement et savamment, pour jeter au vent de l'opinion des syllabes magiques ou des formules lumineuses, il y a aussi celle où l'on est cité pour déposer, sans hyperbole ni réticence, de ce qu'on a vu ou entendu, et du haut de laquelle ne doivent tomber que des paroles simples et des récits sans prétention. Si donc je me rends à l'invitation de M. le président, c'est d'abord parce que je me suis fait une douce habitude de tenir ses désirs pour des ordres ; c'est, surtout, parce que je ne crois appelé, non pas à discourir selon les meilleures règles de la rhétorique, mais tout bonnement à porter témoignage, à parler sans artifice de langage ou de pensée. Au reste, il ne conviendrait pas que, en ces temps de diète doublement obligatoire, on nous vît sortir d'ici gavés de style, grisés de musique ; et c'est pourquoi, sans doute, se trouve inscrit au bas du programme de ce soir un sujet peu régalant, dégrisant même, et qui, s'il n'est pas expiatoire, est en tout cas prosaïque comme une recette culinaire du